



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Date de convocation le :
Vendredi 13 Mai

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 12.
VOTANTS : 15.

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Étaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, Mme HARISPURE Elodie, Mme LATAILLADE Emilie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme CHAUVEL Anne, Mme LATHIERE Marie-Ann, Mme COURTADE Sandrine, M. LUCMARET Laurent et M DUPIN Frédéric.

Absents : M. DALLEMANE Michel, M. AMIANO Nicolas et Mme POUSSADE Marion.

Procuration : M. DALLEMANE Michel à M LASSERRE Jean-François, M. AMIANO Nicolas à M CALLIAN Rémy et Mme POUSSADE Marion à M. LUCMARET Laurent.

Secrétaire de séance : M. DUPIN Frédéric.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux BT - Rue de la Fontaine – fourreaux installés / câblage à réaliser – lié 19EF026 (sans subvention).**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise LACIS / GUINTOLI.

M MALABAT de l'entreprise CETRA, chargé des études du SDEPA, a rappelé en détail l'ensemble des travaux envisagés.

Les élus ont demandé un projet d'étude financière pour rénover l'éclairage public du chemin de Talé et du passage Barthes qui est défaillant depuis plusieurs années.

Objet :

Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux EP / BT - Rue de la Fontaine – fourreaux installés / câblage à réaliser – lié 19EF026 (sans subvention)

L'ensemble des élus préfèrent se prononcer ultérieurement sur l'enfouissement des réseaux rue de la fontaine dès réception de l'étude susvisée.

Il est envisagé également de rénover certaines armoires électriques vieillissantes. Ainsi, il serait possible d'organiser des coupures électriques durant la nuit.

De plus, il est demandé au SDEPA d'étudier le moyen de réduire les dysfonctionnements de l'éclairage du terrain de foot.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de : **Electrification rurale – Enfouissement des réseaux BT – Allée du Parc des Sports (route du port) – Poste 1 Tennis.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise LACIS / GUINTOLI.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Face C 2020", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Objet :

Electrification rurale – Enfouissement des réseaux BT – Allée du Parc des Sports – Poste 1 Tennis

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Montant des travaux TTC | 92 574,62 € |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévues | 9 257,46 € |
| Actes notariés | 1 380,00 € |
| Frais de Gestion du SDEPA | 3 857,28 € |
| TOTAL | 107 069,36 € |

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Participation FACE | 64 000,00 € |
| TVA préfinancée par SDEPA | 16 972,01 € |
| Participation de la commune aux travaux à financier sur fonds libres | 22 240,07 € |
| Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 3 857,28 € |
| TOTAL | 107 069,36 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil Orange lié à l'Enfouissement des réseaux BT – Allée du Parc des Sports (route du port) – Poste 1 Tennis.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise LACIS / GUINTOLI.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie civil Communications Electroniques Option A 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Objet :

**Electrification
rurale – Génie civil
Orange lié à
l'Enfouissement
des réseaux BT –
Allée du Parc des
Sports – Poste 1
Tennis**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Montant des travaux TTC | 7 214,90 € |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévues | 721,49 € |
| Frais de Gestion du SDEPA | 300,62 € |
| TOTAL | 8 237,01 € |

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Participation de la commune aux travaux à financier sur fonds libres | 7 936,39 € |
| Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 300,62 € |
| TOTAL | 8 237,01 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCÉPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux BT – Allée du Parc des Sports (route du port) – Poste 1 Tennis.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise LACIS / GUINTOLI.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (SDEPA) 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Objet :

Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux BT – Allée du Parc des Sports – Poste 1 Tennis

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Montant des travaux | 31 140,13 € |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévues | 3 114,01 € |
| Frais de Gestion du SDEPA | 1 297,51 € |
| TOTAL | 35 551,65 € |

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Participation SDEPA | 19 981,58 € |
| TVA préfinancée par SDEPA | 5 619,05 € |
| Participation de la commune aux travaux à financier sur fonds libres | 8 653,51 € |
| Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 297,51 € |
| TOTAL | 35 551,65 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

La Commune de Bidache a pour projet d'agrandir la salle multisports, située 1 allée du parc des sports, afin d'accueillir un dojo.

A ce jour, cette salle, dont la commune est propriétaire avec le terrain alentour, est à proximité d'une piscine, d'un terrain de tennis, d'un terrain de football et d'une piste d'athlétisme.

Cet équipement multi sportif accueille les collégiens et les adhérents de diverses associations telles que la pelote, le football, le tennis, ...

Les associations (kempo drakkar, yoseikan budo, danse, cirque, ...) qui occuperont le dojo sont actuellement dans une salle peu adaptée à la pratique de leur sport, non chauffée et sans accès à personne à mobilité réduite. Le nouveau dojo pourra accueillir dans un bel espace chauffé toute personne intéressée sans distinction. Ils pourront profiter également des vestiaires et sanitaires de la salle multisports.

Cette nouvelle structure pourra continuer à accueillir les écoliers de Bidache, les collégiens du pays de Bidache (dont le collège est situé à Bidache) ainsi que les enfants de l'ALSH.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour une demande de subvention :

- l'Agence National du Sports dans le cadre du Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 ;
- le Conseil Départemental 64 dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Terre de Jeux 2024 ».

Objet :

Demande de subvention - Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 – ANS : Agrandissement de la salle multisports pour accueillir un dojo

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

| | |
|---------------|-------------|
| - Maçonnerie | 12 025,04 € |
| - Charpente | 20 443,00 € |
| - Electricité | 5 685,00 € |
| - Peinture | 6 739,18 € |

RECETTES H.T.

Subventions sollicitées :
ANS : 22 440,00 € (50%)
CD64 : 13 460,00 € (30%)

Autofinancement :

Fonds propres : 8 992,22 € (20%)

TOTAL HT 44 892,22 €

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

PLANNING PREVISIONNEL

Début des Travaux : 01/09/2022

Fin des Travaux : 15/10/2022



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention ANS dans le cadre du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 auprès de l'Etat ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

La Commune de Bidache a pour projet de créer un mini terrain de foot synthétique derrière le terrain de foot actuel, situé 1 allée du parc des sports.

Actuellement, cet équipement ne suffit pas à entraîner et recevoir dans des conditions optimums les adhérents de Club de Football, en augmentation constante depuis plusieurs années. Ils ont besoin d'espaces supplémentaires pour proposer une activité complète toute l'année et des entraînements pour tous les âges.

En effet, actuellement le club de foot est obligé d'aller à Came, ville voisine, pour exercer l'ensemble des entraînements.

Cet espace, en centre bourg, est idéalement situé étant à proximité de l'école, du collège et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour rappel, la collectivité est propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées par le projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :
- la Fédération Française de Foot.

Objet :

Demande de subvention – Fédération Française de Foot : Mini terrain foot synthétique

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

- Aire de jeux 72 042,00 €
- Dalle BA 45 279,00 €

RECETTES H.T.

Subventions sollicitées :
FFF : 93 850,00 € (80%)

Autofinancement :

Fonds propres : 23 471,00 €

TOTAL HT 117 321,00 €

PLANNING PREVISIONNEL

Début des Travaux : 01/11/2022

Fin des Travaux : 30/04/2023

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention de la Fédération Française de Football ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

La Commune de Bidache a pour projet de créer un padel derrière le terrain de foot, 1 situé allée du parc des sports.

A ce jour, cet espace accueille une piscine, un terrain de tennis, un terrain de football, une piste d'athlétisme et une salle multisports type mur à gauche.

Cet espace, en centre bourg, est idéalement situé étant à proximité de l'école, du collège et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour rappel, la collectivité est propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées par le projet.

Objet :

**Demande de
subvention – FFT –
Création d'un
padel**

Lors de la dernière assemblée générale de l'association de tennis en janvier 2022, les membres ont exprimé leur désir de créer un padel à Bidache. Les élus aimeraient accéder à leur requête. C'est un club dynamique avec davantage d'adhérents d'une année à l'autre.

C'est un équipement qui n'existe pas aux environs. De nombreuses personnes semblent intéressées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :
- la Fédération Française de Tennis.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

- Padel tennis 75 092,00 €

RECETTES H.T.

Subventions sollicitées :
FFT : 60 000,00 € (80%)

Autofinancement :
Fonds propres : 15 092,00 €

TOTAL HT 75 092,00 €

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début des Travaux : 01/11/2022

Fin des Travaux : 30/04/2023



SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention de la Fédération Française de Tennis ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

La Commune de Bidache a pour projet de développer l'espace multisports situé allée du parc des sports.

A ce jour, cet espace accueille une piscine, un terrain de tennis, un terrain de football, une piste d'athlétisme et une salle multisports type mur à gauche.

Cet espace, en centre bourg, est idéalement situé étant à proximité de l'école, du collège et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles des équipements évoqués et projetés.

Objet :

Demande de subvention - Appel à projets 2022 « Terre de Jeux 2024 » - Conseil Départemental 64 : Développement d'un espace multi sportifs

Il s'agit de développer cet espace en :

- créant un mini terrain de football synthétique derrière le terrain de foot ;
- agrandissant la salle multisports afin de créer un dojo ;
- construisant un padel derrière ce même terrain de foot ;

Actuellement, cet équipement multi sportif accueille les collégiens et les adhérents de diverses associations telles que la pelote, le football, le tennis, ... Ils ont besoin d'espaces supplémentaires pour proposer une activité complète toute l'année et des entraînements pour tous les âges.

A titre d'exemple, actuellement le club de foot est obligé d'aller à Came, ville voisine, pour exercer l'ensemble des entraînements. Il y a en effet actuellement trop d'adhérents pour exercer un entraînement optimal sur l'unique terrain de football.

Les associations (kempo drakkar, yoseikan budo, danse, cirque, ...) qui occuperont le dojo sont actuellement dans une salle peu adaptée à la pratique de leur sport, non chauffée et sans accès à personne à mobilité réduite. Le nouveau dojo pourra accueillir dans un bel espace chauffée toute personne intéressée sans distinction. Ils pourront profiter également des vestiaires et sanitaires de la salle multisports.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association de tennis en janvier 2022, les membres ont exprimé leur désir de créer un padel à Bidache. Les élus aimeraient accéder à leur requête. C'est un club dynamique avec davantage d'adhérents d'une année à l'autre. C'est un équipement qui n'existe pas aux environs. De nombreuses personnes semblent intéressées.

L'ensemble de ces structures pourra continuer à accueillir les écoliers de Bidache, les collégiens du pays de Bidache (dont le collège est situé à Bidache) ainsi que les enfants de l'ALSH.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :

- le Conseil Départemental 64 dans le cadre de l'appel à projets 2022

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

« Terre de Jeux 2024 ».

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

| | |
|--------------------|--------------|
| - Dojo | 44 892,22 € |
| - Terrain football | 117 321,00 € |
| - Padel | 75 092,00 € |

RECETTES H.T.

Subventions sollicitées :
ANS : 22 440,00 € (50% du dojo
et représentant 9,46 % dudit projet)
CD64 : 71 150,00 € (30%)

Autofinancement :
Fonds propres : 143 715,22 €

TOTAL HT 237 305,22 €

PLANNING PREVISIONNEL

Début des Travaux : 01/09/2022

Fin des Travaux : 30/04/2023

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre Appel à projets 2022 « Terre de Jeux 2024 » ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'Association « Union Sportive de Bardos ».

L'association demande une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour ces activités.

Il y a 15 enfants bidachots. Il a été entendu de verser 20 € par adhérents mineurs.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 300 €.

Objet :

**Demande de subvention –
Association Union Sportive de Bardos**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association « Union Sportive de Bardos » ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'Association « Musicale des Gaves ».

L'association demande une subvention de fonctionnement pour ces activités. Or, il existe une école de musique sur le territoire du Pays de Bidache.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Objet :

DÉCIDE de ne pas attribuer une subvention à l'Association « Musicale des Gaves ».

**Demande de
subvention –
Musicale des Gaves**

Refus à la majorité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (17 heures hebdomadaires) afin de répondre au besoin de nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux.

En effet, il est nécessaire d'avoir 3 agents pour le ménage de l'école de 17h à 19h du lundi au vendredi ; ce qui n'était pas le cas le lundi.

Objet :

Il propose de porter le temps de travail du poste à 19 heures hebdomadaires.

**Augmentation du
temps de travail d'un
emploi d'adjoint
technique à compter
du 1^{er} septembre
2022**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal :**

DÉCIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (17 heures hebdomadaires) d'adjoint technique ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (19 heures annualisés) d'adjoint technique.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de M. AMIANO d'acquérir une portion de la voie communale dite Chemin Lannevieille, jouxtant la parcelle ZB 111, qui ne dessert que sa propriété.

Le Maire précise que le déclassement de l'ancienne emprise de la voie communale dite Lannevieille ne nécessite désormais plus d'enquête publique, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici. En effet, la portion de voie en cause étant englobée dans la propriété riveraine n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et constitue un délaissé de voie.

Objet :

**Déclassement et
aliénation d'une
portion de voie
communale -
Chemin
Lannevieille**

Le prix proposé sera de 0,50 € / m². Les frais de géomètre seront aux frais de l'acquéreur (en cours).

La superficie du terrain à céder est d'environ 150 m².

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE le principe de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale dite Chemin Lannevieille, jouxtant la parcelle ZB 111 au profit du propriétaire riverain, sans enquête publique ;

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

**Adopté à la majorité des membres présents (Ne prend part au vote :
1).**

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Dans le cadre des travaux de réfection du groupe scolaire, il est prévu de désimperméabiliser la cour de l'école.

La cour de récréation est traitée en prolongement de l'espace public, cette dernière étant ouverte au public en dehors des jours d'école.

La cour de récréation est désimperméabilisée passant de 93,3 % de surface imperméable à 59,3 %.

La partie végétalisée correspond à un jardin des saveurs et des senteurs comprenant un portage et des arbres fruitiers à l'image des jardins domestiques de Bidache. Ce jardin est partagé entre l'école et le domaine public, la clôture (grille légère) venant en marquer une limite très transparente.

Objet :

Demande de subvention – Agence de l'eau – Désimperméabilisation de la cour de l'école dans le cadre des travaux de réfection du groupe scolaire

Au sein du devis signé avec l'entreprise Eurovia pour le lot 1 VRD, il est compris une mission spécifique dont le montant est de 22 615,80 € HT.

A cette date, les travaux concernés n'ont pas débuté.

La commune demande une aide maximale auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE la subvention maximale possible auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 23/05/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 25/05/2022*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

Récapitulatif des délibérations de la séance du Vendredi 20/05/2022 :

- N°23/24/25-2022 : SDEPA – Enfouissement des réseaux Basse Tension – Télécom – Éclairage Public - Allée des Sports Poste 1 Tennis (route du port) – câblage à réaliser ;
- N°26-2022 : Demande de subvention - Programme des 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 – ANS : Agrandissement de la salle multi-activités pour accueillir un dojo ;
- N°27-2022 : Demande de subvention – FFF – Mini terrain de foot synthétique ;
- N°28-2022 : Demande de subvention – FFT – Padel ;
- N°29-2022 : Demande de subvention - Appel à projets 2022 « Terre de Jeux 2024 » - Conseil Départemental 64 : Développement d'un espace multi sportifs ;
- N°30-2022 : Demande de subvention – Association Musicale des gaves ;
- N°31-2022 : Demande de subvention – Association Union Sportive de Bardos ;
- N°32-2022 : Augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- N°33-2022 : Déclassement et aliénation d'une portion de voie communale - Chemin de Lannevieille ;
- N°34-2022 : Demande de subvention – Agence de l'eau – Désimperméabilisation de la cour de l'école dans le cadre des travaux de réfection du groupe scolaire.

Séance levée à 23h15.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Questions diverses :

- Projet d'acquisition d'un projecteur pour éclairer le mur principal de la Mairie ;
- Projet de mise en place d'un système avec règlement pour la gestion des locations du mur à gauche / tennis / fronton (avec éclairage) ;
- Demande de prêt autorisé du mur à gauche pour du handisports ;
- Projet immobilier privé route de Came : sur un terrain de 1 hectare, il est envisagé de construire 4 bâtiments avec chacun 11 appartements. Le Maire a suggéré d'y intégrer une proportion de logements sociaux avec l'accord d'une très forte majorité des élus. Une réunion avec les porteurs de projet et les services du Département est programmé le 25/05 pour évoquer le futur accès sur la route départementale ;
- Point école : calendrier et point financier ;
- Début des travaux véloroute : déplacement panneau agglomération à la sortie de Bidache et arbre mort enlevé. La route sera coupée sur le 31/05 ;
- Les pompes funèbres ont été repris par une autre société ;
- Difficulté pour faire respecter l'AVAP, principalement dans le secteur 1. Ces difficultés concernent le bâti (sans autorisation, avec autorisation sans respect des préconisations, ...) ainsi que les panneaux publicitaires ;
- Installation d'un photomaton au centre commercial du foirail approuvé à l'unanimité du conseil municipal ;
- Lancement prochain de l'appel d'offres voirie ;
- Travaux mairie secrétariat : devis réalisé par l'entreprise LABANÈRE pour fermer une partie du secrétariat ;
- Concours fleurissement renouvelé cette année avec Frédéric DUPIN et les bénévoles du comité de fleurissement ;
- Murets sous les arceaux posés illégalement par M HOURQUEBIE. Le Maire envisage de les détruire, suite à une sommation date de 2013. Cette suggestion a été approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal ;
- Locaux de la Poste devraient être repris par l'académie à la rentrée 2022. Les postiers déménageront à Hasparren à partir du 28/06 ;
- Bureau du 1er étage du centre commercial du Foirail loué par M. BOUGE à partir du 01/06/2022 ;
- Commission de sécurité de l'église en juin : il sera peut-être obligatoire d'installer une alarme incendie, non requise jusqu'ici ;
- Traçage envisagé par l'entreprise Signature (passage piétons allée corisande à décaler, stationnement zone bleue, ...) ;
- Aide accordée à la Résidence autonomie pour un achat d'un banc ;
- Services techniques : suite à l'arrêt maladie du chef d'équipe, le service bénéficie de l'appui d'un prestataire extérieur pour la tonte ainsi que d'un agent communal pour le ménage mur à gauche et des sanitaires. Un agent saisonnier arrive du 01/07 au 31/08/2022 ;
- CDD signé pour remplacer l'agent contractuel travaillant à l'école. La mission débuterait à partir du 01/09/2022 ;

- Réparation prévue des jeux au jardin médiéval et mur à gauche ;
- Avancée projet pôle culturel avec visites de médiathèques réalisées par M. LAFFITE. La bibliothèque actuelle propose des nouveautés : mise à disposition d'un ordinateur public dans la bibliothèque actuelle, acquisition de nouveaux ouvrages et futurs prêts d'instruments de musique et DVDs. Réflexion pour site internet dédié pour un coût estimé autour de 800 € ;
- Plan cimetière : sur 381 concessions, nous avons 241 concessions avec des informations sur certaines des personnes enterrées. Nous ne savons pas pour autant si les informations à notre disposition sont exhaustives pour une concession. Le secrétariat a été sur place pour prendre des photographies et a étudié toutes les archives afin de mettre à jour le logiciel ;
- Projet Maison des Assistantes Maternelles sur le territoire ;
- Jury Territoire BIO Engagé a attribué le label Territoire Bio Engagé pour avoir atteint 24.07% de produits bio dans les repas servis. Cette labellisation est valable un an à compter de ce jour et sera reconduite sur la base de justificatifs fournis en fin d'année civile prouvant le respect de la charte d'appartenance au label ;
- Vente camion benne enchères : projet d'annonce sur le bon coin ;
- Suggestion de tournage d'une série TV France 2 au sein d'une ancienne maison bidachote ;
- Mme HOUET évoque les sujets évoqués par la CAPB dernièrement. La commune n'est plus fléchée pour accueillir un site de déchets inertes. La CAPB continue d'étudier un nouveau projet de Plan Local de Randonnées (entre Came et Bidache) ainsi qu'un circuit vélo (boucle sur Came, Sames et Bardos) ;
- Point sur le projet d'installation d'une antenne relais chemin de Maillos avec le collectif. Free souhaiterait s'installer véritablement sur le château d'eau. Toutefois, les conditions votées par la CAPB en décembre 2021 ne seraient pas satisfaisantes pour l'opérateur.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache